



A noter que 60,45 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune sont des charges de personnel et qu'elles n'augmentent pas proportionnellement à celles de 2017 (60,41%).

Les charges de fonctionnement à Ciboure restent en-deçà de la moyenne nationale, toutes villes confondues, ainsi que de la moyenne de la strate (villes de 5 000 à 10 000 habitants), bien qu'elle soit fortement soumise aux contraintes touristiques.

En effet, les villes dont les charges de fonctionnement sont les plus élevées sont principalement les villes touristiques : stations de sports d'hiver et stations balnéaires.